

## Opérateur de soins non programmés

- **INITIALISATION DU PROJET**  
Mesure 26 du Ségur
- **LIEN HIÉRARCHIQUE**  
Médecin régulateur libéral
- **PERSONNEL NÉCESSAIRE**  
Pour assurer une ligne de planning complète et couvrir l'ensemble des horaires il faut 2.8 ETP (Équivalent Temps Plein)  
*A noter : les congés annuels sont auto-remplacés par les membres de l'équipe d'OSNP*
- **CONTRAT DE TRAVAIL**  
CDI à 35h à privilégier

- **STRUCTURES CONCERNÉES**  
SAS – Association de régulation médecine générale et GCS
- **PLAGE HORAIRE COUVERTE PAR L'OSNP**  
De 8h à 20h du lundi au vendredi  
De 8h à 12 h le samedi  
*A valider/affiner en fonction du projet*
- **FINANCEMENT ARS**  
32 000 € par OSNP pour le financement des salaires chargés soit pour 2.8 ETP : 89 600 €
- **COÛT**  
Salarié(s) + charges + frais

### Les atouts du portage par le groupement d'employeurs (GE)

Le GE est l'employeur. Il met le personnel (OSNP) à disposition de la structure adhérente au GE, en l'occurrence l'association de régulation médicale, ou le GCS si existant.

- Une simplification des démarches administratives : rédaction des fiches de poste, recherche de candidat en collaboration avec la structure, diffusion des offres d'emploi, organisation des entretiens,
- Le salarié est embauché et rémunéré directement par le groupement qui assure la totalité du process.
- La gestion sociale et fiscale, le suivi du salarié sont assurés par le groupement.
- Une facture qui englobe le cout salarial et les frais de fonctionnement du GE est envoyée chaque mois.



**POINTS DE VIGILANCE**

! Un salarié mis à disposition par le GE ne doit pas être mobilisé pour une autre mission ou une autre structure au risque d'une requalification du contrat

! Un médecin régulateur doit être disponible sur la plage horaire d'activité des OSNP

! Les horaires d'activité ne doivent pas se faire durant les plages de PDSA

	28.000 €	← →	salaire et charges en CDI <sup>1</sup>
	2.134 €	← →	réserve prudentielle (1 mois de salaire chargé)
	147 €	← →	frais mensuels de gestion
FRAIS ASOE	cotisation	← →	variable, en fonction du nombre d'ETP mis à disposition <sup>2</sup>
	18 €	← →	frais mensuels d'édition des bulletins de salaires
	96 €	← →	frais de visite médicale (versement unique)

<sup>1</sup> Calcul sur la base du taux horaire SMIC 2023 (11.52€) avec une reprise d'ancienneté de 5 ans. Données communiquées à titre indicatif qui n'ont pas de valeur contractuelle. Elles devront être affinés en fonction des candidats retenus

<sup>2</sup> Moins d'1 ETP = 29.16€/mois • Au moins 1 ETP complet = 58.33€/mois • Adhérents plus de 3 ETP = 87.49€/mois • Adhérents plus de 6 ETP = 116.65€/mois

Le groupement employeur ASOE est un organisme sans but lucratif

### CONTACT GE ASOE

Muriel Dominot / 07 48 14 64 92

m.dominot@appui-sante-occitanie.fr

# Opérateur de soins non programmés

## FICHE DE POSTE

### Finalité spécifique du poste

L'opérateur des soins non programmés intervient dans le dispositif du service d'accès aux soins, situé sur la plateforme de régulation commune des appel SAMU SDIS.

Il travaillera en lien direct et sous la responsabilité fonctionnelle du médecin régulateur libéral dit médecin SAS ou médecin régulateur de soins non programmés.

### MISSIONS

- Assister le médecin régulateur de soins non programmés dans le traitement des appels
- Gérer les flux et les moyens définis par le régulateur, en assurant la traçabilité jusqu'à la fin de la prise en charge du patient

### ACTIVITÉS

- Traiter la demande du médecin régulateur de soins non programmés
- Envoi de l'appelant vers un effecteur : médecin en visite à domicile ou en consultation à son cabinet, dentiste ...
- Transmettre à l'appelant les coordonnées nécessaires (médecin, pharmacie de garde, dentiste de garde...).
- Organiser la prise de rendez-vous physique ou via téléconsultation
- Gérer la clôture administrative des dossiers
- Participer à la mise à jour de la base de données et relayer si nécessaire les informations relatives à l'utilisation de la « plateforme SAS » aux effecteurs en lien avec l'ARS
- Assurer le suivi de l'activité (gestion de tableaux de bords) en lien avec la CPAM et l'ARS

### COMPÉTENCES ASSOCIÉES

- Connaissance des outils informatiques (logiciel métier Applisamu, e-santé, word, excel, google...) et de téléphonie avancée
- Maîtrise des techniques de communication à distance
- Capacité à réagir rapidement face à des événements et des imprévus